

EN FINIR AVEC LE SYSTÈME CARCÉRAL

A juste titre, on s'est ému du sort des prisonniers soumis à l'épidémie. Des mutineries sporadiques en mars dernier avaient donné lieu à des inquiétudes. Le calme revenu, la question des prisons disparaît une fois de plus des radars. Pourtant, le test le plus sûr d'un régime politique, c'est la manière dont il s'occupe des prisons.

La crise du covid 19 repose une question fondamentale : faut-il supprimer les prisons ? Cette interrogation, abrupte s'il en est, n'a pas été seulement posée par le philosophe Michel Foucault dans son livre essentiel Surveiller et punir en 1975 mais bien par l'autre fondateur du Groupe d'information sur les prisons, le chrétien Jean-Marie Domenach.

C'est au terme d'une démarche très étayée qu'il en parvient à cette conclusion en juillet-août 1972, après une enquête menée en février de la même année, dans les colonnes de la revue « Esprit ». L'affaire démarre après une révolte des prisonniers à Toul. Paradoxalement, le directeur de la prison est promu. Les aumôniers catholique et protestant, ainsi que le médecin, eux, sont renvoyés. Il ne s'agit pas simplement à l'époque de protester contre une injustice et des conditions matérielles lamentables (froid, humidité, promiscuité, absence de soins pour les prisonniers malades...). En fait, à l'époque, le constat est radical : la prison est un univers où règnent d'autres lois que celles censées être appliquées. Brimades, provocations, violence, répression, sadisme, agressions sexuelles, trafics en tous genres, sont sans cesse renaissants. Certes, les pratiques les plus humiliantes, issues notamment de la Guerre d'Algérie, ont disparu. Mais fondamentalement, la prison est un univers sans véritable progrès possible, malgré quelques conversions médiatisées comme celle de Jacques Fesch avant son exécution en 1957.

En réalité, le système de destruction de la personnalité de la prison ne peut que favoriser la brutalité des forts et la destruction des faibles. Pour Jean-Marie Domenach, à l'inverse du but proclamé par le législateur, l'effet le plus certain de la prison est de désespérer le détenu. En France, dans trop de cas, il est conduit à la récidive. Le travail, prévu comme un instrument de rééducation, manque. Il est souvent fait de tâches peu valorisantes, peu indemnisées. L'attente infinie et l'oisiveté inculquent la haine, la rancœur, l'esprit de vengeance, plus que la volonté d'amendement et de réinsertion. Le directeur de la revue « Esprit » constate que la prison est d'abord le reflet d'une justice de classe, qui frappe les plus pauvres. De leur côté, les plus riches bénéficient largement de mesures de liberté provisoire. La transgression dans les délits de la petite délinquance est sanctionnée. Pas la grande escroquerie ou l'évasion fiscale.

Pour Jean Marie Domenach, le moment est venu de vider les prisons de tous ceux qui n'ont rien à y faire : une majorité de prévenus, les trop nombreux délinquants mineurs, les personnes atteintes de troubles psychiques. Surtout, l'administration pénitentiaire et la société ne peuvent reposer sur la hantise de la sécurité : « il faudra inventer des institutions et des comportements qui, au lieu de répondre à la délinquance par la répression, en soigneront les causes et par là obligeront à se transformer une société qui devient de plus en plus criminogène. Le sadisme pénitentiaire est la pointe extrême d'un mépris de l'homme et d'une violence qui emprisonnent la vie sociale. Il n'a rien à voir avec la justice. Il est même le contraire de la sanction ».

Qui suit aujourd'hui les tentatives d'« humanisation » des prisons, si ce n'est quelques juges courageux comme Denis Salas ? Comment réformer le système judiciaire, là où, comme en matière de santé, la prévention manque ?

En période de confinement, on peut réfléchir aux conditions de ceux à qui nous avons infligé une peine privative de liberté pour cesser de nuire à la société. Si, ces derniers jours, nous avons été privés de relations humaines, de soutien médical, de liberté d'aller et venir, du service de nos proches, comprenons-nous mieux ce qui se joue dans une prison ?

Au milieu de l'appareil carcéral, le détenu reste aliéné dans sa dignité la plus élémentaire, privé de liberté humaine, sociale, sexuelle, affective. La méfiance, les interdits, les préjugés, la dissimulation dominent. Les limites des « milieux ouverts » ne sont-elles pas cent fois préférables à un système répressif honteux, sans moyens, qui ne vise que si faiblement à la rééducation et à la réinsertion sociale ? La prison ne stérilise-t-elle pas ce qui pourrait être fécond, en fragilisant, dans la plupart des cas, une vie intérieure ? La vie véritable peut-elle pénétrer dans les prisons, d'où tant de personnes sortent brisées, ne sachant plus où aller et se situer dans la société ? Nos prisons ne reflètent-elles pas l'impuissance de la société à imaginer un système pénitentiaire non carcéral ?

Certes, on peut exhiber des exemples de « coopération » de détenus avec la justice. Ils sont souvent le fruit d'avantages matériels, de remises de peine, tout comme de prise en compte du respect de la dignité des détenus. Mais n'est-ce pas une façon de normaliser une vie déshumanisée par les circonstances ? Comment faire en sorte que la réduction du monde extérieur n'entraîne pas celle du monde intérieur ? Certains intervenants s'enthousiasment, une fois le parloir terminé, des « progrès » des détenus. Eux retournent dans leur cellule verrouillée.

Ce temps de confinement devrait inciter les éducateurs, les sociologues, les psychologues, l'administration pénitentiaire, les responsables de culte, les citoyens, à aider le législateur à rouvrir en grand le dossier des alternatives à la prison.

Jean-François PETIT aa

Le 23 avril 2020